

Département du
VAL d'OISE

Arrondissement de
PONTOISE

Canton de
PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

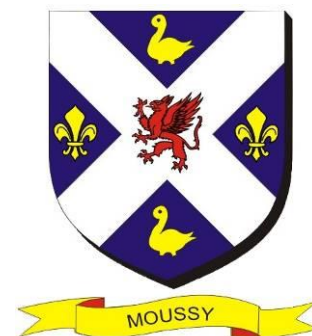
Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY**

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation :

02/09/2026

Date d'affichage :

18/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre 2026 à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MM. NICLOUD PRUVOST Armelle, MME PICARD, épouse DUPUICH Séverine, M. QUILLET Didier, MME DE COURCY Cécile, M. HENRY Thierry, MME GOFFETTE, épouse MONTIN Isabelle, M. MADDALENA Eddie, MME THOMASSIN BRANCHU Julie, M. DE DROUÂS Mayeul

Absent : M. MONTHILLER Gérard,

Secrétaire de séance : Mme GOFFETTE épouse MONTIN Isabelle

Délibération n°2026029

Délibération relative à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne (SIEVV - délibération n°2026CS3005N11)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L 5211-20 ;

VU la délibération n°2026CS3005N11 du 30 mai 2026 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne (SIEVV) modifiant ses statuts ;

VU le projet de statuts modifiés transmis par le SIEVV ;

CONSIDÉRANT que le SIEVV a décidé, lors de sa séance du 30 mai 2026, de modifier ses statuts, notamment :

- Article 6 : Réduction de la composition du bureau à un Président et un Vice-Président (suppression du bureau élargi) ;
- Article 9 : Mise à jour de la référence au service de gestion comptable, désormais désigné comme « Service de Gestion Comptable (SGC) de Magny en Vexin » ;
- Suppression de l'article 11, devenu obsolète ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, les communes membres doivent se prononcer sur ces modifications ;

DÉCIDE

Article 1 – Le conseil municipal de Moussy approuve les modifications des statuts du SIEVV telles que définies dans la délibération n°2026CS3005N11 du 30 mai 2026.

Article 2 – Le maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la notification de cette approbation au SIEVV et à la Préfecture.

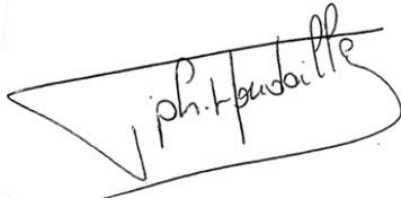
Article 3 – La présente délibération sera transmise :

- Au SIEVV ;
- À la Préfecture du Val-d'Oise ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à MOUSSY, le 9 septembre 2026

Le maire,
Philippe HOUDAILLE



La secrétaire de séance,
Isabelle GOFFETTE épouse MONTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20260909-29_Statuts-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

